

273. — 31 MAI 1866. — LOI qui autorise la concession d'un chemin de fer destiné à relier les établissements industriels du bassin calcaire de Tournai à la station du chemin de fer de l'État dans cette ville (1). (Monit. des 4-5 juin 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à concéder, aux clauses et conditions d'une convention, en date du 2 mai 1866, un chemin de fer destiné à relier les établissements industriels du bassin calcaire de Tournai à la station du chemin de fer de l'État en cette ville.

Promulgations, etc.

Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

274. — 31 MAI 1866. — LOI qui autorise la concession d'un chemin de fer de ceinture autour de la ville de Charleroi (2). (Monit. des 4-5 juin 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le gouvernement est autorisé à concéder, aux clauses et conditions d'une convention, en date du 21 avril 1866, et du cahier des charges y annexé, un chemin de fer de ceinture autour de la ville de Charleroi.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à modifier, de commun accord avec la société concessionnaire, la convention du 21 avril 1866, en ajoutant à son article 1^{er} après les mots : *par une double section*, la disposition suivante : *et de construire une ligne reliant les charbonnages du Hainaut*

(1) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi et texte de la convention. Séance du 8 mai 1866, p. 463-465. — Rapport. Séance du 9 mai, p. 465.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 17 mai 1866, p. 839.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1866, p. XXXI.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 24 mai 1866, p. 610. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 25 mai, p. 619.

(2) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi et texte de la convention. Séance du 24 avril 1866, p. 465-473. — Rapport. Séance du 5 mai, p. 473.

situés sur la rive droite de la Sambre en aval de Couillet.

Art. 3. Par dérogation à l'article 2 de la loi du 8 juillet 1865, le gouvernement est autorisé, soit à faire exécuter le chemin de fer direct, avec embranchements éventuels, de Châtelineau à Bruxelles par Luttre, dans les conditions prévues par cet article, soit à ne faire exécuter suivant ces conditions que la ligne de Luttre à Bruxelles, et à concéder la section de Luttre à Châtelineau, avec embranchements éventuels, à la compagnie des chemins de fer des bassins houillers du Hainaut, aux clauses et conditions à déterminer par le gouvernement.

Promulgations, etc.

Contre-signée par le ministre des travaux publics, M. JULES VANDERSTICHELEN.

275. — 31 MAI 1866. — LOI qui autorise la concession de chemins de fer secondaires dans le Hainaut (3). (Monit. des 4-5 juin 1866.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à concéder, aux clauses et conditions d'une convention, en date du 21 avril 1866, et du cahier des charges y annexé :

1° Un chemin de fer de Mons à la ligne de Frameries à Chimay, dans la direction de Ciply ;

2° Un chemin de fer de Péronnes à ladite ligne de Frameries à Chimay dans la direction de Vellereille-le-Sec ;

3° Un chemin de fer de Piéton à Gosselies avec embranchement vers Bascoup et vers Luttre ;

4° Un chemin de fer de Thuin à la ligne de Piéton à Leval, dans la direction d'Anderlues,

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 9 mai 1866, p. 758.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1866, p. XXXIII.

Annales parlementaires. Discussion d'urgence et adoption. Séance du 26 mai 1866, p. 645.

(3) Session de 1865-1866.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs, texte du projet de loi et texte de la convention. Séance du 24 avril 1866, p. 484-492. — Rapport. Séance du 8 mai 1866, p. 492.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 9 mai 1866, p. 759.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 23 mai 1866, p. XXXI-XXXII.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 24 mai 1866, p. 610. — Discussion de l'article unique et adoption. Séance du 25 mai, p. 619.